



Association Sénégalaise pour la
Promotion du Développement à
la Base

(ASPRODEB)

Agence d'Exécution
des Projets
(AGEP)

Dans ce numéro :

Editorial 1

Le mot du Président

Réunion du Conseil
d'Administration 1

La formation des
responsables
d'organisations de
producteurs aux
niveaux local, régional
et national 2

L'information et la
communication des

OP et de leurs

Mission de supervision
des CRCR 4

Missions à
l'ASPRODEB 4

-Les producteurs
Malgaches rendent
visite à leurs
homologues
sénégalais 5

- Les OP du Mali
veulent s'inspirer de la
politique semencière
du Senegal

- Information et
renforcement des
capacités des acteurs du
Fonds Italie-CILSS 6

- Présentation de l'AGEP



Bulletin d'informations

N° 02

Trimestre 4 2008

Editorial

Le mot du Président



Ndiogou Fall

Ce second numéro de notre bulletin consacre une bonne partie de ses feuilles au PSAOP II. En le faisant, l'ASPRODEB voudrait souligner l'importance de ce programme dans le vaste chantier de construction des capacités techniques, économiques et organisationnelles des producteurs et de leurs unions et fédérations.

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les producteurs sénégalais et leurs organisations ont besoin de beaucoup de capacités pour d'abord relever le défi de produire une alimentation saine, suffisante et accessible à toutes les couches de la population sénégalaise.

Le PSAOP II, en tant que programme concerté,

consensuel entre le Gouvernement, ses partenaires financiers et les organisations de producteurs, investit beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour aider à augmenter nos capacités de production alimentaire.

C'est pour souligner tout cela que ce second numéro lui fait une place de choix.

Nous espérons simplement que les leçons apprises au niveau des CLCOP, des CRCR, des Fédérations seront largement partagées au Sénégal et au-delà.

L'ASPRODEB a aussi reçu la visite d'agriculteurs maliens et malgaches venus partager respectivement l'expérience du Sénégal dans les domaines de la production de semences d'arachides

et de la structuration des organisations paysannes (organisation de la production en milieu paysan et mise en place de structures faitières par filière).

Nous nous réjouissons de ces échanges qui contribuent à une meilleure connaissance par les producteurs africains des réussites et des difficultés de leurs homologues dans un monde qui évolue sous la pression de la mondialisation de l'économie et des nouveaux modes de communication et qui nous oblige, nous africains, à mieux nous connaître et à unir nos forces pour travailler ensemble et parler d'une même voie.

Nous remercions nos membres de l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à nos frères maliens et malgaches et souhaitons que ces échanges se perpétuent et associent l'utilisation d'outils de communication comme l'internet.

Réunion du Conseil d'Administration

Vie des Organes de l'ASPRODEB

Le Conseil d'Administration (CA) de l'ASPRODEB s'est réuni le lundi 9 septembre 2008 dans la salle de conférence de l'ASPRODEB sous la Présidence de Monsieur Ndiogou FALL.

Le CA a fait le point sur les activités. Ainsi, le Directeur National a informé les administrateurs du bon déroulement des programmes exécutés par l'ASPRODEB.

Il a, dans ce cadre, fait état des discussions en cours entre les OP, l'ITA et AGRIDEV pour la mise en oeuvre d'un partenariat entre des producteurs de céréales et

AGRIDEV dans le but de valoriser les produits locaux.

Il a aussi informé de la signature par le Président de l'ASPRODEB, d'un contrat portant sur une subvention de 2 500 000 euros entre l'Union Européenne et l'ASPRODEB pour la reconstitution du capital semencier dans le cadre du COM arachide. Cette convention couvre une période de 18 mois et concernera les régions de Kaolack, Tambacounda, Fatick et Kolda. L'action doit permettre à terme la production de 79.000 tonnes de semences d'arachides et appuyer la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers

qui sera composé des 37 coopératives et 20 centrales de services.

Ensuite, l'équipe technique a fait une présentation de la mise en oeuvre des activités exécutées par l'ASPRODEB.

Le CA a en outre abordé la situation des cotisations, les conditions de travail des administrateurs et a demandé au Directeur National de lui faire des propositions pour régler les difficultés notées.

**Exécution du
PSAOP II**

La formation des responsables d'organisations de producteurs aux niveaux local, régional et national : un volet important de la composante OP

La composante OP du PSAOP II comprend 3 sous composantes dont la Sous Composante "Participation des OP au dialogue sur les politiques agricoles et rurales". Celle-ci a pour objectif spécifique de renforcer les capacités stratégiques des responsables d'organisations professionnelles pour leur permettre d'influer efficacement sur l'élaboration des politiques agricoles et rurales et de participer activement à la mise en œuvre des programmes de développement.

Pour ce faire, la sous composante repose sur 3 volets dont celui de "la formation des responsables professionnels aux niveaux national, régional et local".

Le programme de formation vise, d'une part, à permettre aux leaders paysans d'acquiescer une meilleure compréhension du contexte international, des enjeux nationaux de développement agricole et rural, des contraintes liées à l'amélioration des performances des filières et de l'environnement socio-économique des exploitations familiales, à développer leurs capacités de formulation de propositions et de négociation avec les autres acteurs du développement agricole et rural et d'autre part à faciliter et systématiser la transmission et le renforcement de la culture de l'organisation aux nouvelles générations de responsables.

Les résultats attendus sont la formation de 300 leaders locaux dont au moins 25% de femmes et 10% de jeunes, de 40 leaders régionaux et nationaux dont au moins 25% de femmes, de leaders qui participent aux débats internationaux sur les politiques agricoles ainsi que la valorisation des expériences de formation stratégique de responsables paysans.

Le programme est structuré autour de 3 piliers :

- ◆ Un Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) qui a pour mission d'assurer la bonne mise en œuvre du programme de formation. Dans le but de faciliter l'exécution du programme le choix a été porté sur une organisation paysanne et suite à un appel à candidature, la FONGS a été retenue comme maître d'ouvrage délégué.

- ◆ Un comité de pilotage composé des plateformes d'organisations paysannes, du Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA), de la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques (DAPS), de l'ASPRODEB et de la FONGS dont la mission consiste à :

- orienter la formation des responsables d'OP conformément aux objectifs fixés ;

- apprécier l'état d'avancement des activités, l'atteinte des résultats, le respect des principes directeurs et la bonne gestion financière ;

- sélectionner les candidatures.

- ◆ un comité pédagogique qui est un organe consultatif dont la mission est d'appuyer la bonne mise en œuvre de la formation en :

- donnant un avis sur les contenus et l'organisation de la formation ;
- appuyant la FONGS dans la sélection des partenaires techniques et le suivi des prestations extérieures ;
- assurant l'organisation des revues et l'évaluation du projet.

Le début d'exécution du programme a surtout concerné l'information des plateformes paysannes et des OP, la mise en place des organes de pilotage et le lancement des activités dans les deux zones test de la Vallée du fleuve et de la Casamance. 50 responsables locaux ont été recrutés et sont en cours de formation. 160 autres responsables locaux seront recrutés en novembre ainsi que 20 responsables régionaux.



Photo de famille des leaders d'OP sélectionnés dans la vallée du fleuve

**Permettre
aux leaders
des OP
d'influer sur
les
politiques
agricoles et
faciliter la
relève des
anciens.**

Principaux acquis

La mise en œuvre du programme a permis d'enregistrer de réelles satisfactions par rapport à ses enjeux majeurs :

- Les plateformes paysannes et au-delà toutes les OP, se sont appropriées le programme grâce à une campagne d'information effectuée aux niveaux local, régional et national ;
- Le pilotage du programme est assuré correctement par des organes (comité de pilotage et comité pédagogique) dans lesquels se reconnaissent les plateformes et les institutions de tutelle (DAPS, BFPA).
- La qualité et le respect des procédures ainsi que la transparence des activités caractérisent le fonctionnement de ces organes ;
- L'adaptation des parcours pédagogiques a été faite conformément aux principes et orientations du programme ;
- Des procédures de sélection des candidats transparentes et équitables ont été éprouvées et pourraient servir d'exemples dans d'autres circonstances ;
- La valorisation de l'expertise paysanne a été effective dans la phase de conception des modules mais aussi lors de la mise en œuvre des formations ;
- Un dispositif concerté de suivi évaluation et de capitalisation est fonctionnel.

**Exécution du
PSAOP II**

L'information et la communication des OP et de leurs membres

Dans le but de fournir des informations techniques économiques et sociales aux organisations de producteurs et à leurs membres et de leur permettre de participer convenablement au dialogue sur les politiques agricoles et rurales, l'ASPRODEB qui exécute la composante OP a poursuivi la mise en place de centres de ressources (Pëncs) dans les sept (7) régions qui n'en disposaient pas lors de la 1^{ère} phase du PSAOP.

A cet effet, un relais en communication a été recruté dans chacune des régions du Sénégal pour appuyer les CRCR dans l'exécution d'un programme de communication régional, assurer le flux d'information entre le CRCR, les OP à la base et le niveau national, animer le Pënc, appuyer les responsables d'OP dans l'animation d'émissions radiophoniques, promouvoir l'organisation de consultations régulières entre les organisations faïtières régionales et les producteurs à la base...

Depuis leur prise de service, les relais en communication ont participé à un atelier d'information et de mise à niveau, à une formation en techniques de communication et en d'informatique pour améliorer leurs connaissances des outils de base de la communication.

Cela leur a permis, depuis le mois d'avril 2008, d'éditer un bulletin d'informations régional qui, souvent sur une à deux pages, rend compte des activités du CRCR et des CLCOP mais également des événements importants dans le secteur agricole régional. Sa diffusion est faite prioritairement auprès des OP des CLCOP.

Appui à la mise en place d'une bonne communication au niveau local

Afin d'assurer convenablement la gestion des flux de l'information entre les niveaux local, régional, et national et de permettre à toutes les OP d'accéder aux informations dont elles ont besoin, la composante a réalisé deux activités :

- ◆ L'élaboration d'une base de données dans chaque région composée des coordonnées des responsables des OP membres CRCR et des CLCOP, des projets/programmes/ONG et, des organes de presse qui interviennent dans la région. Cette base renseigne sur les émissions consacrées au monde rural, leurs horaires de diffusion et les coordonnées des journalistes qui les animent ;
- ◆ L'identification de points focaux dans chacun des CLCOP pour permettre aux relais en communication de s'appuyer sur eux pour diffuser et recueillir des informations au niveau local.

Publication de journaux spécialisés sur le développement agricole et rural (C.LA.VI et Action et développement)

Suite à la rupture de la collaboration entre la composante OP et Agri-infos la composante OP a contractualisé avec les magazines C.LA.VI et Action et développement pour diffuser mensuellement des informations générales, techniques, économiques et sociales relatives au développement agricole et rural. Outre la diffusion des dites informations à travers, les journaux seront distribués aux plateformes et fédérations nationales d'OP, aux CRCR, et CLCOP et aux partenaires du PSAOP II.

Diffusion d'émissions radio à couverture régionale

Une sélection a été faite dans les régions de Fatick, Tambacounda, Kaolack, Diourbel Matam, Dakar, Ziguinchor et Kolda pour choisir une radio à couverture régionale pour la diffusion d'émissions dont le but est :

- de fournir des informations à caractère économique, social et technique aux Organisations de Producteurs et à leurs membres ;
 - d'informer les producteurs sur les programmes et projets de développement agricole et rural en cours, sur les cadres de concertation régionaux et locaux des organisations de producteurs, sur des expériences innovantes réussies et sur les innovations technologiques disponibles et sur les mesures prises par l'Etat en leur faveur ;
 - de créer un cadre d'expression des producteurs sur les programmes déroulés dans le cadre du PSAOP II ou sur les questions qui concernent le secteur agricole.
- Les autres CRCR s'activent aussi dans la préparation d'émissions radio qui commenceront en décembre.

Assurer le flux d'informations entre les niveaux local, régional et national

Exécution du PSAOP II

Dans le cadre de l'exécution de la Composante OP du PSAOP II, une mission de l'ASPRODEB s'est rendue dans la région de Kaolack (du 26 au 30 août 2008) et de Diourbel (du 23 au 26 septembre 2008) dans le but de faire le point sur l'état de fonctionnement des deux CRCR (mais aussi les CLCOP). Les régions de Kolda et de Matam ont été déjà visitées.

Au cours des séances de travail que la mission a eues avec les membres des bureaux des CRCR ainsi que des autres acteurs du développement rural des régions concernées, les points concernant le fonctionnement démocratique, les procédures de gestion administrative et financière, les services rendus par les CRCR (représentation et concertation, partenariat, activités de communication) ont été analysés.

En se fondant sur les forces et les faiblesses des CRCR mais aussi sur les leçons tirées des échanges avec les acteurs rencontrés, la mission a formulé des recommandations visant à assurer la pérennisation des CRCR.

Sur le fonctionnement démocratique :

- mettre en œuvre un programme de

Formation des leaders du CRCR pour leur permettre d'assurer pleinement leurs rôles et responsabilités ;

- procéder au renouvellement des membres du bureau exécutif au terme des échéances fixées par les textes régissant le fonctionnement du CRCR ;

- mener une campagne de sensibilisation des OPFR sur les missions du CRCR pour mobiliser les membres existants et élargir la base du CRCR ;

Sur les procédures de gestion administrative et financière :

- améliorer le classement des documents administratifs et comptables, et veiller à la bonne tenue du journal recettes-dépenses ;

- améliorer la qualité et les délais de rédaction des rapports d'activités techniques et financiers ;

- appliquer les dispositions du manuel de procédure des CRCR qui prévoit la tenue d'un carnet de bord du véhicule et son

utilisation pour des activités en rapport avec les missions du CRCR.

Sur les services rendus par le CRCR :

- organiser des missions de suivi de la campagne agricole en rapport avec les CLCOP et mettre en place un dispositif fonctionnel de collecte des informations sur la situation du monde rural ;

- formaliser un calendrier d'organisation des concertations des OP sur des thématiques d'intérêt régional ;

- organiser un forum des partenaires potentiels du CRCR en vue de définir des axes de collaboration à formaliser sous forme de protocoles d'accord ;

- améliorer le contenu des bulletins d'informations et veiller à leur diffusion auprès de tous les acteurs du développement agricole et rural de la région.

Les missions de suivi des CRCR vont se poursuivre dans les autres régions non encore visitées et un atelier de partage des recommandations formulées

Infos

MISSIONS A L'ASPRODEB

6 Octobre 2008 : Monsieur Jean-Jacques PESQUET, Consultant de la Délégation de la Commission Européenne à Dakar nous a rendu visite pour échanger avec les élus et le personnel technique de l'ASPRODEB sur l'initiative Barroso. L'initiative Barroso (Président de la Commission Européenne à Bruxelles) vise à aider les pays affectés par la crise alimentaire et la hausse des prix. Le Sénégal pourrait recevoir une aide de 20 millions d'euros. Les échanges avec Monsieur PESQUET ont porté sur :

- la fertilité des sols ;
- la multiplication des semences d'arachide ;
- les prix au producteur d'arachide ;
- l'équipement des producteurs d'arachide ;
- la structuration des producteurs d'arachide ;
- la transformation et la mise en marché des produits arachidières.

Sur ces différents points, l'ASPRODEB a fait part des préoccupations des organisations de producteurs, en soulignant que l'appui de l'Union Européenne devra être en synergie avec les projets et programmes en cours et viser surtout la durabilité.

13 Octobre 2008 : OLEO, société belge spécialisée dans la fourniture de biocarburants aux industriels accompagnée de Monsieur Kane de la Coopération Wallonne au Sénégal a rencontré le personnel technique de l'ASPRODEB dans le but de voir comment nouer un partenariat pour la fourniture d'huiles végétales pour des moteurs industriels. Les échanges ont permis de s'accorder sur l'élaboration d'un projet expérimental en vue de la culture pure ou associée de Jatropha.

14 Octobre 2008 : une mission inter-agences (FAO, FIDA, PAM, NEPAD) a rendu visite à l'ASPRODEB en vue de recueillir son opinion sur un projet en préparation appuyant les efforts du Gouvernement du Sénégal dans sa lutte contre la flambée des prix des denrées alimentaires. L'ASPRODEB a fait part à la mission des expériences dont elle dispose à travers les programmes qu'elle exécute pour le compte du Gouvernement du Sénégal.

17 octobre 2008 : le Président de l'ASPRODEB et le Directeur National de l'AGEP/ASPRODEB ont participé à Parme (Italie) à une rencontre sur la coopération entre le secteur privé et les organisations de producteurs. Au cours de cette rencontre, le Président de l'ASPRODEB a informé sur les actions en cours visant à développer des relations de partenariat entre les organisations de producteurs et les opérateurs économiques privés du Sénégal.

Infos

Les producteurs Malgaches rendent visite à leurs homologues sénégalais

Du 13 au 20 septembre 2008, une délégation malgache conduite par le Coordonnateur du Programme de Promotion des Revenus Ruraux (PPRR) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de Madagascar et composée de 3 techniciens du programme, du Directeur régional du Développement Rural (DRDR) ainsi que de 6 producteurs de la zone d'intervention du programme a séjourné au Sénégal.

La mission qui s'inscrit dans la mise en œuvre du PPRR avait pour but de permettre aux producteurs malgaches d'échanger avec leurs homologues sénégalais des expériences dans les domaines de la structuration des organisations paysannes, l'organisation de la production en milieu paysan et la mise en place de structures faitières par filière.

Le résultat attendu de la mission est de mettre en place à Madagascar une structure paysanne forte par filière (litchi, café, girofle, huiles essentielles, riz), en tirant des leçons des rencontres et visites effectuées au Sénégal.

Au cours de son séjour au Sénégal, la délégation a eu des séances de travail avec les agences d'exécution du PSAOP, le PDMAS et le CNCR. Elle a ensuite rencontré plusieurs fédérations nationales (FPA, FPTI, CCPA, FENAGIE/PECHE et FONGS) et visité des sites de production et de transformation des produits agricoles.

La rencontre avec les producteurs de tomate s'est déroulée à Dagana au siège du CNCFTI situé dans l'enceinte de l'usine de la SOCAS. Une copie du film sur la filière Tomate projeté à cette occasion a été offerte à la délégation par le Président de la FPTI.

La mission a ensuite visité un périmètre rizicole de 3 000 ha exploité par l'Union de Boundoum membre de la FPA. La visite a été suivie d'un échange fructueux avec les producteurs de riz au niveau du siège de l'Union. Au cours de la rencontre, la délégation malgache a informé les producteurs sénégalais de l'initiative « Révolution Verte Durable » lancée par le gouvernement malgache avec 5 piliers : la disponibilité de semences améliorées, l'accès aux engrais, la maîtrise de l'eau, l'équipement en matériel agricole et la promotion de techniques culturales améliorées.

Dans ce cadre, il est prévu l'organisation à Madagascar **en 2009**, sous l'égide de la FAO, d'un **Forum Mondial sur les SRI** (une technologie améliorée de production de riz qui préconise notamment le repiquage du riz avec des plants de 6 à 10 jours). Le Coordonnateur du PPRR a vivement invité les responsables de la FPA à participer à cette rencontre mondiale.

La rencontre avec le bureau de la CCPA à Kaolack a permis à la délégation de comprendre les enjeux et l'organisation de la filière arachide. La mission a visité des parcelles de multiplication de semences d'arachide dans la communauté rurale de Paoskoto.

Enfin, la mission a eu une séance de travail avec l'équipe de la FONGS chargée de la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Initiatives Rurales (FAIR) puis avec les responsables de la FENAGIE/PECHE dans le siège de la Fédération situé à Hann.

Lors de la réunion de synthèse tenue à l'ASPRODEB à la fin du séjour, les membres de la délégation malgache ont exprimé leur entière satisfaction des échanges qu'ils ont eues avec les différents acteurs rencontrés.

Les OP du Mali veulent s'inspirer de la politique semencière du Sénégal

Des membres de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) accompagnés de techniciens du Ministère de l'Agriculture du Mali ont effectué une mission au Sénégal, du 29 juillet au 6 août 2008 pour s'inspirer l'expérience du Sénégal en matière de politique semencière. Cette visite se fait au moment où l'Etat du Mali a fini d'élaborer une loi d'orientation et est en réflexion pour définir et mettre en œuvre une politique semencière.

L'objectif de la visite était d'échanger avec les acteurs sénégalais de la filière semencière sur la législation du Sénégal en matière de production de semence en vue de :

- comprendre le rôle de chaque acteur dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique semencière ;
- connaître les résultats positifs de cette politique, de son élaboration et sa mise en œuvre ;
- connaître ses limites et les difficultés que chaque acteur rencontre ;
- cerner les acteurs impliqués et les dispositions prises pour le suivi de la mise en œuvre de la politique.

La mission a échangé avec l'ASPRODEB pour s'enquérir de ses actions de production de semences certifiées d'arachide et de la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers. Le Directeur national a fait un exposé sur l'expérience des organisations de producteurs dans la production de semences, la politique semencière du Sénégal, et les difficultés de sa mise en œuvre liées à la diversité des acteurs et à leur manque de spécialisation dans ce domaine...

La mission a également rencontré les élus de la FONGS pour discuter de la politique semencière du Sénégal et a visité des parcelles de production de semences d'arachides dans la région de Kaolack.

Information et renforcement des capacités des acteurs du Fonds Italie-CILSS

Exécution du
FLCD-RPS

Suite à la réorientation des activités du programme vers la Gestion des Ressources Naturelles (GRN), le Secrétariat Opérationnel (SO), organe technique du Comité National de Pilotage (CNP) a conduit, durant le mois de juin, une mission d'information et d'échanges avec tous les acteurs à la base.

Parallèlement, comme prévu lors des rencontres de Ouagadougou et de Florence, il a été tenu les 7 et 8 juillet 2008 à Dakar une réunion du comité pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations qui a constaté que parmi les pays bénéficiaires du programme (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) seul le Sénégal a connu un début de mise en œuvre convenable.

C'est pourquoi, la coopération italienne a pris la décision de prolonger le projet dont la fin était prévue en décembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2010.

Ainsi, le coordonateur de l'IAC a effectué une mission d'appui à la formulation des

programmes durant le mois de Juillet dans les communautés rurales cibles pour débiter, avec l'appui des différents services techniques, le processus de formulation de programme qui est basé une approche participative. Cet exercice a été mené en présence de tous les acteurs à la base dans au moins une Communauté Rurale par ZARESE.

Il a été retenu de procéder par la suite à un examen approfondi de ces demandes entre les membres du SO et l'IAC, au cours d'un atelier de 2 à 3 jours avant la restitution aux populations bénéficiaires, la finalisation et l'approbation par les Comités ZARESE de Gestion du Fonds (CZGF).

Une fois cette étape franchie, les programmes devront faire l'objet de validation par le CNP avant la mise en œuvre effective sur la base de mémorandum d'accord signé entre l'UNOPS et les comités de gestions des programmes. Le démarrage des activités liées aux programmes est prévu en début 2009.

En termes de renforcement des capacités des acteurs à la base et des équipes de l'IAC, le Secrétariat

Technique basé au niveau du CILSS à Ouagadougou a eu à piloter deux séances de formation sur la Communication Participative et sur la Gestion des Ressources Naturelles tenue respectivement du 28 juillet au 2 août 2008 et du 13 au 18 octobre 2008 à Louga.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PROMU₁, il a également été élaboré un document de programme genre qui sera conduit par le collège des femmes du CNCR et qui fera l'objet d'un examen par le SO avant la mise en œuvre effective.

Ainsi, la prorogation de la fin du projet jusqu'en fin décembre 2010 a une incidence sur le déroulement des activités du Projet PROMU initialement prévues sur une année : d'avril 2008 à mars 2009. A ce titre l'ONG italienne COSPE, le CNCR et l'ASPRODEB ont commencé la formulation d'un document de projet PROMU₂ dont les activités devraient couvrir la période d'avril 2009 à décembre 2010.

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Association Sénégalaise pour la
Promotion du Développement à
la Base

(ASPRODEB)

Agence d'Exécution

des Projets

(AGEP)

8 boulevard de l'Est x rue 2 BIS, Point E- BP
3801 Dakar Sénégal

Email : asprodeb@asprodeb.org

Tel : (+ 221) 33 824 48 74

Fax : (+221) 33 824 48 73

Email : Asprodeb@asprodeb.org

Présentation de L'AGEP

L'Agence d'Exécution des Projets et Programmes (AGEP) a été créée dès la naissance de l'ASPRODEB pour gérer les fonds publics nationaux ou provenant d'autres partenaires.

L'AGEP est la seule structure habilitée à gérer les ressources de l'ASPRODEB conformément au règlement intérieur.

Elle dispose d'une autonomie de gestion et fonctionne sur la base d'un manuel de procédure validé par le Conseil d'administration et les partenaires financiers. Elle est sous la responsabilité d'un Directeur National. Les membres de l'équipe de l'AGEP sont recrutés selon les procédures admises de commun accord entre l'Etat, les partenaires au développement et le Conseil d'Administration.

L'AGEP rend compte uniquement à l'ASPRODEB qui lui a fait une délégation de signature pour la gestion de toutes ses ressources.

Un auditeur a été accrédité pour la transparence de la gestion et son rapport est présenté au Président qui envoie une copie au Gouvernement et aux partenaires.

Les audits des comptes de l'AGEP sont disponibles sur le site internet de l'ASPRODEB.